Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260706-DCM_2026_101-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, M. Michel GUEZET, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, Mme Christine LAMANDÉ, M. Philippe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Françoise GUEZELLO Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

Absents ayant donné pouvoir : M. Christophe VERINE qui a donné pouvoir à Mme Katia SCULO, Mme Caroline GUEZET qui a donné pouvoir à M. Victor BATEJAT, Mme Eléonore CRESPEL qui a donné pouvoir à M. Paul CHAPEL.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : M. Bernard BARON.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	24
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-101

Objet : Création d'un comité consultatif « Conseil des Sages » et adoption du Règlement Intérieur

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-26 (compétences du conseil municipal) et L. 2143-2 (création de comités consultatifs),
Considérant l'intérêt de créer une instance consultative associant les habitants à la réflexion sur les projets et l'avenir de la commune ;
Considérant qu'un Conseil des Sages constituera un lieu d'échange privilégié entre la municipalité et les Carnacois, notamment pour les enjeux de patrimoine, de cadre de vie et de cohésion sociale ;
Vu l'avis favorable émis par la commission culture, patrimoine, sport, vie associative et vie de proximité réunie le 24 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des votes exprimés (7 abstentions : Mme F. GUEZELLO, M. SERVAIS, M. GUILLOU, Mme LAMANDÉ, M. BARON, Mme COTTALORDA, M. BUHÉ° :

- De créer un Conseil des Sages de la Commune de Carnac, instance consultative de démocratie participative, composé de volontaires âgés de 65 ans et plus, domiciliés à Carnac ou justifiant d'un lien durable avec la commune.
- D'adopter le règlement intérieur (RI) du Conseil des Sages de la Commune de Carnac, en annexe de la présente délibération,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à lancer un appel public à candidatures pour la constitution de la première promotion du Conseil des Sages, ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Alexandre LANOË

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Bernard BARON

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.